



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n°2017-118 du 12 octobre 2017
autorisant le programme scientifique 1077 « TALISKER » à réaliser des prélèvements à des fins
scientifiques dans la réserve naturelle des Terres australes françaises**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu la demande de l'IPEV en date du 02 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général,


Arrête :


Art. 1^{er} : Les opérations du programme IPEV-1077 décrites en annexe ainsi que le transport des échantillons en résultant sont autorisés dans les conditions décrites par le présent arrêté et en annexe.

Art. 2 : Les laboratoires en place sur le terrain doivent s'associer afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et les espèces.

Art. 3 : Un compte-rendu d'activités de la campagne 2017-2018 est adressé aux TAAF au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de la campagne. Ce compte rendu présente de manière détaillée l'ensemble des prélèvements effectués et précise les impacts potentiels.

Art. 4 : Le secrétaire général des TAAF, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et le chef de district de Kerguelen, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur des Terres
australes et antarctiques françaises,

Cécile POZZO di BORGO



Annexe

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	M. Damien GUILLAUME, responsable du programme
Titre du programme	IPEV-1077 « TALISKER »

Est autorisé à procéder aux manipulations suivantes :

Demandes d'autorisations de prélèvements d'invertébrés dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises pour le programme 1077 sur la campagne 2017-2018									
Demande			Prélèvement				Exportation		
District	Site	Titre	Type de prélèvement	Quantité	Période	Type	Quantité	Destination	
Kerguelen	Rallier du Baty	Echantillons de roches Rallier du Baty	roches	400 kg	2017-12-01 - 2018-01-31	sec	400 kg	UMR LMV Saint-Etienne	
		Echantillons d'eaux Rallier du Baty	eaux	1m ³	2017-12-01 - 2018-01-31	humide	30 kg		
	Loranchet	Echantillons de roches Loranchet	roches	200 kg	2018-01-01 - 2018-01-31	sec	200 kg		
Plateau Central	Plateau Central	Echantillons d'eaux Loranchet	eaux	1m ³	2018-01-01 - 2018-01-31	humide	30 kg		
		Echantillons d'eaux Plateau Central	eaux	1m ³	2018-01-01 - 2018-01-31	humide	10 kg		